



# PROGRAMME DE FORMATION

PASSERELLE PERMIS BEA  
VERS PERMIS B

Préambule

---

## PRÉAMBULE

### ❖ PRÉAMBULE

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé de la formation passerelle du permis BEA (boite automatique) vers le permis B, proposée par CATHÉDRALE AUTO ÉCOLE.

Il sert de support de présentation auprès de tout public souhaitant obtenir le permis B s'inscrivant dans notre établissement.

Il ne subordonne pas le contrat de formation. Par ailleurs les moyens pédagogiques sont susceptibles d'être modifiés en cours de formation. En ce cas, des moyens équivalents sont mis en œuvre par LA CATHÉDRALE AUTO ÉCOLE.

Le contenu et le déroulé pédagogique, quant à eux, se basent sur les compétences et les procédures légales. Ceux présentés ici le sont à la date de mise à jour. En cas de modification, l'élève en est informé immédiatement.

---

## SOMMAIRE

*Date de mise à jour : 15/02/2021*

### Table des matières

Préambule .....	1
Sommaire .....	2
Public et prérequis .....	3
Contenu de la formation.....	4
Déroulement de la formation .....	5
Durée de la formation .....	6
Moyens pédagogiques.....	7
Evaluation .....	8
Validation.....	9

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Auto-école M.A.E - SAS au capital de 5 000 €  
13, cours Monseigneur Romero 91000 EVRY -01 69 36 41 41  
[maeautoecole@gmail.com](mailto:maeautoecole@gmail.com) - SIRET : 884 786 104 00015  
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100020

---

## ❖ **PASSERELLE DU PERMIS B VERS LE PERMIS BAE**

Le public concerne tout candidat titulaire du permis B boîte automatique (BEA). Les prérequis sont les suivants :

	Prérequis
Permis B	Être titulaire du permis BEA depuis plus de 6 mois.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### ❖ **OBJECTIF**

Auto-école M.A.E - SAS au capital de 5 000 €  
13, cours Monseigneur Romero 91000 EVRY -01 69 36 41 41  
[maeautoecole@gmail.com](mailto:maeautoecole@gmail.com) - SIRET : 884 786 104 00015  
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100020

---

CATHÉDRALE AUTO ÉCOLE s'appuie sur le Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne (REMC) pour définir ses objectifs afin de dispenser une formation certifiante de haute valeur.

Ces objectifs sont regroupés par thèmes pour la partie théorique, et par compétences pour la partie pratique, que le public doit acquérir au cours de sa formation.

A l'issue de la formation, l'élève sera capable de conduire un véhicule en boîte manuelle.

### ❖ **CONTENU DE LA FORMATION SÉQUENCE 1**

Au cours de la formation, le stagiaire abordera, en première partie, en trafic nul ou faible, les éléments suivants :

- ✓ Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre,
- ✓ Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

### ❖ **CONTENU DE LA FORMATION SÉQUENCE 2**

Le stagiaire abordera ensuite les thèmes suivants, en conditions de circulation variées, simples et complexes :

- ✓ Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite,
- ✓ Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Le contrôle des connaissances s'effectue par un bilan de compétence, en fin de formation, permettant la remise de l'attestation de formation.

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

---

## ❖ **FORMATION PRATIQUE**

La première heure de formation s'effectue sur simulateur afin de permettre à l'élève de s'habituer et d'apprendre à utiliser la boîte de vitesse manuelle.

Le reste de la formation se déroule à bord d'un véhicule en double commande, avec un moniteur.  
La première partie (la séquence 1), se déroule en trafic nul ou faible.  
La deuxième partie se déroule en conditions de circulation variées, simples et complexes.

## **DURÉE DE LA FORMATION**

### ❖ **DURÉE**

Auto-école M.A.E - SAS au capital de 5 000 €  
13, cours Monseigneur Romero 91000 EVRY -01 69 36 41 41  
[maeautoecole@gmail.com](mailto:maeautoecole@gmail.com) - SIRET : 884 786 104 00015  
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100020

---

La durée de la formation est de 7 heures. Toutefois, si l'élève ne maîtrise pas le contenu de la formation, CATHÉDRALE AUTO ÉCOLE lui proposera des heures de conduite supplémentaires.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

### ❖ *MOYENS ET MATERIEL*

Auto-école M.A.E - SAS au capital de 5 000 €  
13, cours Monseigneur Romero 91000 EVRY -01 69 36 41 41  
[maeautoecole@gmail.com](mailto:maeautoecole@gmail.com) - SIRET : 884 786 104 00015  
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100020

---

La formation pratique, se déroule en établissant un planning en fonction des disponibilités de l'élève et des enseignants de CATHÉDRALE AUTO ÉCOLE. Chaque heure de formation est réalisée avec un moniteur titulaire du BEPECASER.

Les outils suivants sont mis à disposition des élèves :

- ✓ Voitures à double-commande, à boîte manuelle et automatique,
- ✓ La création d'un compte sur le site [www.enpc-center.fr](http://www.enpc-center.fr) afin d'assurer le suivi pédagogique,
- ✓ L'application *Livret mobile* comme interface entre l'élève et le moniteur, permettant de rendre compte, après chaque séance, de la progression de l'élève.

## ❖ **MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT**

Tous les cours sont assurés par des moniteurs diplômés d'Etat.

3 formateurs professionnels diplômés du BEPECASER ou du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR qui remplace le BEPE CASER) et disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et assurent les cours de conduite.

## ÉVALUATION

### ❖ **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Auto-école M.A.E - SAS au capital de 5 000 €  
13, cours Monseigneur Romero 91000 EVRY -01 69 36 41 41  
[maeautoecole@gmail.com](mailto:maeautoecole@gmail.com) - SIRET : 884 786 104 00015  
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100020

---

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage (le *Livret mobile*)

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Au bout des 7 heures de conduite, le moniteur appréciera l'acquisition par l'élève du contenu pédagogique.

Si cela est insuffisant, il proposera à l'élève de nouvelles heures de conduite. La réalisation des 7 heures de formation n'oblige pas la délivrance de l'attestation, seule l'acquisition du contenu donne lieu à son obtention.

## VALIDATION

### ❖ VALIDATION DU PERMIS B BOITE MANUELLE

---

Une fois remise l'attestation, le stagiaire devra effectuer la demande de son permis B via le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne depuis ce site.

L'élève ne pourra conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter de l'obtention du titre de conduite définitif.